



Gestion intégrée coopérative entre la Suva et les réseaux de médecins (KIMSA)

Que signifie KIMSA?

La Suva traite environ 450 000 accidents par an. Dans 2 % de ces cas, la réinsertion est difficile, non seulement pour des raisons de santé, mais aussi pour des raisons psychiques et sociales. De tels patients font l'objet d'un suivi spécifique par les case manager de la Suva. L'implication systématique des médecins de famille dans le modèle KIMSA permet de mieux mettre à profit leurs compétences respectives et de coordonner le suivi.

Comme les médecins de famille connaissent particulièrement bien leurs patients et leurs conditions de vie, ils sont en mesure d'évaluer avec fiabilité le taux de réussite de leur réinsertion. Ils sont également à même d'identifier les facteurs défavorables. Dans de tels cas, il est souvent judicieux de solliciter un suivi intensif du patient par un case manager.

De quelle manière fonctionne KIMSA?

- Le médecin de famille, d'entente avec le patient, annonce à la Suva, via un message électronique, une évolution compliquée ou des problèmes complexes.
- Après s'être dûment renseignée auprès du médecin de famille, la Suva procède à une évaluation du cas et fait bénéficier la personne accidentée de son coaching, pour autant que les parties impliquées estiment que cette mesure est judicieuse.
- Le case manager de la Suva procède à une évaluation globale de la situation et, en collaboration avec les parties impliquées, coordonne la réinsertion du patient.
- Lors de l'appréciation de l'incapacité de travail, le médecin de famille reçoit des informations complémentaires relatives aux diverses exigences liées aux postes de travail. De son côté, le réseau de médecins partenaires choisit des postes de travail potentiels à même de résoudre les problèmes spécifiques.

Quelle est l'utilité de KIMSA?

- Les connaissances des médecins de famille sont activement mises à profit dans la gestion des cas. Les médecins de famille sont déchargés par le case manager de toutes les tâches qui ne sont pas en rapport avec le suivi médical.
- Les patients présentant des problèmes supplémentaires complexes, notamment sur le plan de la réinsertion, sont identifiés de manière précoce.
- Les personnes accidentées bénéficient d'un suivi en temps opportun et ciblé par le case manager.
- KIMSA offre de meilleures chances de réinsertion grâce à un suivi global et qualitativement élevé.

A qui s'adresse KIMSA?

Le modèle KIMSA a fait l'objet d'un essai pilote réussi en 2009 par argomed Ärzte AG et la Suva Aarau. Le concept argomed est aujourd'hui repris sur mandat de la Suva et appliqué par étapes distinctes à des réseaux de médecins dans toute la Suisse.

Combien coûte KIMSA?

Pour les médecins de famille, la participation à KIMSA est gratuite. Le portail en ligne est exploité par la Suva. Les prestations particulières des médecins traitants chargés du suivi dans le cadre de la gestion des cas (par ex. déclarations de risques, investigations concernant la capacité de travail, participation à des entretiens en vue de la réinsertion, etc.) sont indemnisées hors tarif dans le cadre de contrats bilatéraux.

Informations complémentaires

Contacts et gestion du projet

argomed Ärzte AG
Täferstrasse 16
5405 Baden-Dättwil
Téléphone: 056 483 03 33
E-mail: info@kimsa.ch
www.kimsa.ch

Suva – Mieux qu'une assurance

La Suva exerce son activité depuis 1918 et emploie près de 3000 personnes au siège de Lucerne, dans ses 19 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 115000 entreprises, soit 2 millions d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. La Suva génère un volume de primes d'environ 4,2 milliards de francs. Depuis 2005, elle assume aussi la gestion de l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. L'entreprise est financièrement autonome et ne perçoit pas de subventions. Ses excédents de recettes sont redistribués aux assurés sous forme de réductions de primes. Les partenaires sociaux – employeurs et salariés – de même que la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration

argomed Ärzte AG: une entreprise créée par des médecins pour des médecins

Depuis 1998, argomed Ärzte AG à Baden-Dättwil constitue le centre de prestations et de compétences pour les médecins de famille. Actuellement, argomed regroupe 550 médecins de famille au sein de 16 réseaux de médecins dans les cantons suivants: Argovie, Zoug, Soleure et Berne. Dans le cadre du service médical de base, argomed optimise les processus de traitement dépassant le cadre des entreprises en partenariat avec les divers prestataires de la santé. Durant ces dernières années, argomed a façonné de manière prépondérante la tendance managed care. A l'avenir, argomed entend également concevoir de manière active la médecine de famille.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone 041 419 58 51
www.suva.ch

Référence

2933.f – 2010